



COMMUNE DE SAUGUES

COMPTE-RENDU

SEANCE DU 27 FEVRIER 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE	18
PRESENTS	16
ABSENTS REPRESENTES	1
ABSENTS EXCUSES	1

L'an Deux Mil Vingt-six, le vingt-sept février,

Le Conseil Municipal de la Commune de SAUGUES (Haute-Loire), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20h30 Salle du Conseil Municipal à la Mairie, sous la présidence de Joël PLANTIN, Maire de SAUGUES.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 20 février 2026

Présents : Denise ALIZERT - - Valérie ANGLADE- Michel BRUN - Gaston CHACORNAC - Lynda CLAUZIER - Sylvain COMBEUIL - Laurence CUBIZOLLES - Christian FOURNIER – Patrick LAURENT – Adèle LEBRAT - Sylvie LEBRAT - Serge LONJON - Emmanuel MERLE - Frédéric NAUTON - Sandrine PAULET - Joël PLANTIN - Jérôme SAUVANT

Absents représentés : Madeleine ROMEUF représentée par Jérôme SAUVANT

Absents excusés : Adèle LEBRAT

Secrétaire de séance : Sylvain COMBEUIL

09-2026 – Approbation du procès-verbal de la séance du 9 janvier 2026 :

Les membres du Conseil Municipal ayant lu le procès-verbal de la séance du 9 janvier 2026, aucune modification n'est apportée.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal décide d'approuver le compte-rendu de séance.

POUR	17
CONTRE	1
ABSTENTION	1

COPIE CERTIFIEE CONFORME,
LE MAIRE,
JOËL PLANTIN

10-2026 : Tarifs 2026

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de déterminer les tarifs applicables au 1er mars 2026

- Tarifs de l'eau et l'assainissement ;
- Tarifs du cimetière ;
- Tarifs des droits de place ;
- Tarifs de location des salles communales ;
- Tarifs de la Tour des Anglais ;
- Tarifs de la bibliothèque ;
- Tarifs de la cantine ;
- Tarifs de la piscine- sauna Hamman – aquabike ;
- Tarifs du camping municipal ;
- Tarifs des locations du Gîte d'étape ;
- Tarifs de la nuitée des Tsabones ;
- Tarifs de la location des chalets ;
- Tarifs de la baignade biologique et du téléski ;
- Tarifs de la location des vélos électriques et VTT sans assistance ;
- Tarifs de la restauration à l'accueil, au snack et l'animation du camping.
- Tarifs de location de matériels

10.1-2026 : Tarifs eau et assainissement

Vu la délibération n°2024-97 du 15 octobre 2024 de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne sur les taux de redevances du 12ème programme ;

Vu les critères d'éligibilité du 12ème programme de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB) ;

Vu la délibération précédente du 17 juillet 2020 relative au programme pluriannuel et la hausse de prix ;

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'actualiser les tarifs eau et l'assainissement afin d'être en phase avec les exigences de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et le Département de Haute-Loire afin de solliciter des subventions.

Ces tarifs sont calculés sur la base d'une consommation annuelle moyenne de 120 m³ par foyer en intégrant la part fixe.

DESIGNATION	TARIFS
EAU (particuliers)	
Prime fixe	30.00 €
Coût de la consommation d'eau / m ³	1.50€
Coût total par m³ (hors redevances)	1.75 €
Redevance prélèvement sur la ressource en eau / m ³ (Agence de l'eau Loire Bretagne)	0.0331 €
Redevance consommation d'eau potable / m ³ (Agence de l'eau Loire Bretagne)	0.32 €
Redevance performance des réseaux d'eau potable / m ³ (Agence de l'eau Loire Bretagne)	0.08 €
COÛT TOTAL par m³ (pour une consommation de 120m³)	2.1931 €
EAU (industries)	
Coût de la consommation d'eau / m ³ < 6000 m ³	1.50 €
Coût de la consommation d'eau / m ³ > 6000 m ³	0.89 €
Coût de la consommation d'eau / m ³ > 12000 m ³	0.73 €
Coût de la consommation d'eau industrielle / m ³	0.32 €
ASSAINISSEMENT	
Prime fixe	30.00 €
Coût assainissement / m ³	1.20 €
Redevance performance des systèmes d'assainissement / m ³ (Agence de l'eau Loire Bretagne)	0.16 €
COÛT TOTAL par m³	1.36 €

COMPTEURS ET BRANCHEMENTS	
Compteur d'eau avec pose DN 15 (le compteur reste propriété communale)	85.00 €
Compteur d'eau avec pose DN 20 (le compteur reste propriété communale)	120.00 €
Compteur d'eau avec pose supérieur à DN 20 (le compteur reste propriété communale)	Sur devis
Frais de branchement jusqu'à 10 m (compteur DN 15, regard compteur, vanne et main d'œuvre)	685.00 €
Frais de branchement jusqu'à 10 m (compteur DN 20, regard compteur, vanne et main d'œuvre)	720.00 €
Frais de branchement au-delà de 10 m (compteur, regard compteur, vanne et main d'œuvre) sur devis	Forfait de branchement jusqu'à 10 mètres + tarif au mètre linéaire en fonction de la distance et des travaux effectués
Réaménagement d'un branchement (+ devis pour branchement supérieur à 10 m)	385.00 €
Assainissement - Frais de branchement (+ devis pour branchement supérieur à 10 m)	300.00 €
Assainissement - Frais de branchement des eaux pluviales jusqu'à 10 m (+ devis pour branchement supérieur à 10 m)	150.00 €
TARIF AU METRE LINEAIRE POUR TRAVAUX DE BRANCHEMENT	
Tranchée largeur jusqu'à 50 cm pleine terre ouverture + fermeture + sable + grillage avertisseur	16.00 € / ml
Tranchée largeur jusqu'à 50 cm accotement ouverture + fermeture + sable et évacuation + grillage avertisseur	40.00 € / ml
Tranchée largeur jusqu'à 50 cm goudron découpe + tranchée + ouverture + fermeture + sable + 0,31/5 et goudron + grillage avertisseur	48.00 € / ml
Plus-value BRH	10.00 € / ml
Plus-value tranchée sup à 50 cm	15.00 € / ml

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve les tarifs eau et assainissement fixés par la commune ci-dessus ;
- Autorise le Maire à signer tout document afférent à cette décision

POUR	17
CONTRE	0
ABSTENTION	0

**COPIE CERTIFIEE CONFORME,
LE MAIRE,
JOËL PLANTIN**

10.2-2026 : Tarifs du cimetière

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil qu'il convient d'adopter les tarifs du cimetière à compter du 1er mars 2026.
Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur les propositions figurant ci-dessous :

DESIGNATION	TARIFS
Concession simple	
Perpétuité	760 €
50 ans	510 €
30 ans	340 €
15 ans	250 €
Concession double	
Perpétuité	1 320 €
50 ans	850 €
30 ans	590 €
15 ans	430 €
Location caveau communal	
Gratuité les 3 premiers mois	-
Du 4 ^{ème} au 12 ^{ème} mois	18 € / mois
A partir du 13 ^{ème} mois	32 € / mois
Colombarium	
Perpétuité	550 €
50 ans	360 €
30 ans	240 €
15 ans	180 €

Il est précisé que si le concessionnaire en fait la demande, il peut modifier la durée d'acquisition avant l'échéance initiale. La commune établira alors un nouveau contrat qui fera l'objet d'un nouvel avis de sommes à payer correspondant au différentiel entre les deux tarifs appliqués.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve les tarifs fixés ci-dessus ;
- Autorise le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

POUR	17
CONTRE	0
ABSTENTION	0

COPIE CERTIFIEE CONFORME,
LE MAIRE,
JOËL PLANTIN

10.3-2026 : Tarifs des droits de place

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil qu'il convient d'adopter les tarifs des droits de place à compter du 1er mars 2026

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur les propositions figurant ci-dessous :

DESIGNATION	TARIFS
Droit de place marché forain ou déballage	1 € / ml
Taxe déchet (si non respect de l'article 23-a du règlement intérieur du marché forain)	10 € / journée
ABONNEMENT MARCHE (52 SEMAINES)	
Stand 1 ml	20 € / an
Stand 2 ml	40 € / an
Stand entre 3 et 7 ml	60 € / an
Stand entre 8 et 12 ml	120 € / an
Stand à partir de 13 ml	200 € / an
Taxe déchet (pour un abonnement si non-respect de l'article 23-a du règlement intérieur du marché forain)	50 €
Raccordement électrique (facturé en fonction du nombre d'utilisation)	3 € / jour
Forfait raccordement électrique pour les forains ayant un abonnement annuel	100 € / an
FETE FORAINE TARIF FORFAITAIRE	
Caravane ou camping-car avec équipement électrique de base	10 €
Caravane ou camping-car avec équipement électrique plus conséquent (électroménagers divers)	20 €
MANEGES TARIF FORFAITAIRE	
Stands de confiseries - restaurations- tir - casse boîtes -chenillettes enfants Pêche - Grue - Cascade - Trampolines	20 €
Auto-tamponneuses enfants et manège enfants	70 €
Auto-tamponneuses adultes gros manèges – balançoires tournantes...	100 €
CIRQUE / EXPOSITION ITINERANTE TARIF FORFAITAIRE	
Cirque / exposition itinérante	30 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve les tarifs fixés ci-dessus ;
- Autorise le Maire à signer tout document afférent à cette décision

POUR	17
CONTRE	0
ABSTENTION	0

**COPIE CERTIFIEE CONFORME,
LE MAIRE,
JOËL PLANTIN**

10.4-2026 : Tarifs de location des salles communales

Annule et remplace la délibération 90.4-2026 du 11/12/2025

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil qu'il convient d'adopter les tarifs de location des salles communales à compter du 1er mars 2026. Le projet de rénovation des salles étant toujours en cours, le tarif pour la salle visée sera appliqué à partir de sa réouverture.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur les propositions figurant ci-dessous :

DESIGNATION	TARIFS (Tarif journalier)
Première manifestation de l'année pour une association locale	Gratuité
Location de la salle multimédia pour les réunions assemblées générales, cinéma pour une association locale	Gratuité
Location d'une salle pour une manifestation organisée par une association caritative ou en lien avec la santé	Gratuité
Location d'une salle à l'occasion de funérailles ou d'une cérémonie civile	Gratuité
½ journée de préparation ou rangement (pour sécuriser la disponibilité de la salle la veille ou le lendemain de l'événement)	50 €
Location d'une salle à des associations ou personnes extérieures non domiciliées sur la commune	Majoration de 100 € du tarif de base
Location salle multimédia	150 €
Location centre culturel (SANS accès point de réchauffe)	200 €
Location centre culturel (AVEC accès point de réchauffe)	250 €
Location salle du Breuil	250 €
Location Gymnase sans vestiaires	350 €
Forfait weekend (du vendredi soir au lundi matin)	500 €
½ journée de location d'une salle	50% du tarif de base
Location du snack du camping (sous réserve d'acceptation et pour les utilisateurs de la base de loisir uniquement) – tarif valable hors période d'ouverture saisonnière du snack	75 €
Forfait mise en place (montage / démontage)	35 €/ h / agent
Caution	1000 €
Forfait ménage	50 € / h / agent

NB : LES ETATS DES LIEUX SONT PREVUS LE MATIN A 11H LES WEEK-ENDS ET A 9H00 EN SEMAINE.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve les tarifs fixés ci-dessus ;
- Autorise le Maire à signer tout document afférent à cette décision

POUR	17
CONTRE	0
ABSTENTION	0

COPIE CERTIFIEE CONFORME,
LE MAIRE,
JOËL PLANTIN

10.5-2026 : Tarifs de la Tour des Anglais

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil qu'il convient d'adopter les tarifs de la Tour des Anglais à compter du 1er mars 2026.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur les propositions figurant ci-dessous :

DESIGNATION	TARIFS
Entrées adultes	2.50 €
Entrées enfants de – 12 ans	1.50 €
Entrées adultes groupe (+ 10 personnes)	2.00 €
Entrées enfants groupe (+ 10 personnes de -12 ans)	1.00 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve les tarifs fixés ci-dessus ;
- Autorise le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

POUR	17
CONTRE	0
ABSTENTION	0

COPIE CERTIFIEE CONFORME,
LE MAIRE,
JOËL PLANTIN

10.6-2026 : Tarifs de la Médiathèque

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil qu'il convient d'adopter les tarifs de la médiathèque à compter du 1er mars 2026.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur les propositions figurant ci-dessous :

DESIGNATION	TARIFS
Abonnement à l'année	10 €
Abonnement temporaire de moins de 3 mois	5 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve les tarifs fixés ci-dessus ;
- Autorise le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

POUR	17
CONTRE	0
ABSTENTION	0

**COPIE CERTIFIEE CONFORME,
LE MAIRE,
JOËL PLANTIN**

10.7-2026 : Tarif de la cantine

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'adopter le tarif du repas de cantine facturé par la Mairie aux parents à compter du 1er mars 2026.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur les propositions figurant ci-dessous :

DESIGNATION	TARIF
Repas à la cantine scolaire	3.40 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Fixe le tarif d'un repas à la cantine scolaire à 3,40 €,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette décision

POUR	17
CONTRE	0
ABSTENTION	0

COPIE CERTIFIEE CONFORME,
LE MAIRE,
JOËL PLANTIN

10.8-2026 : Tarifs piscine – Sauna – Hammam – Aquabike

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil qu'il convient d'adopter les tarifs de la piscine - sauna hammam et aquabike à compter du 1er mars 2026.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur les propositions figurant ci-dessous :

Tarifs piscine :

DESIGNATION	TARIFS
Enfant jusqu'à 12 ans	1.00 €
Adulte	2.00 €
Groupe (+ 10 personnes) / personne de plus de 12 ans	1.00 €
Abonnement annuel enfant	15.00 €
Abonnement annuel adulte	25.00 €
Soirées bien-être	12.00 €
Bébé nageur	12.00 €
Club natation	50.00 €

Tarifs sauna / hammam :

DESIGNATION	TARIF
Entrée (Accès interdit aux personnes de moins de 18 ans)	4 €

Tarifs Aquabike :

DESIGNATION	TARIF
Location individuelle Aquabike Séance de 45 minutes	6 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve les tarifs fixés ci-dessus ;
- Autorise le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

POUR	17
CONTRE	0
ABSTENTION	0

COPIE CERTIFIEE CONFORME,
LE MAIRE,
JOËL PLANTIN

10.9-2026 : Tarifs du camping

Annule et remplace la délibération 90.9-2025 du 11/12/2025

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil qu'il convient d'adopter les tarifs du camping à compter du 1er mars 2026.

TARIF HORS TAXE DE SEJOUR par nuit	BASSE SAISON Du 4 avril au 10 juillet et Du 22 août au 1 ^{er} novembre	HAUTE SAISON Du 11 juillet au 21 août
FORFAITS		
Forfait Pèlerin simple <i>Inclus 1 emplacement + 1 adulte + 1 tente</i> <i>Sans véhicule ni électricité</i>	6.50 €	8.50 €
Forfait Pèlerin double <i>Inclus 1 emplacement + 2 adultes + 1 tente</i> <i>Sans véhicule ni électricité</i>	10.50 €	12.50 €
Forfait Confort <i>Inclus 1 emplacement + 1 ou 2 adultes + 1 véhicule + 1 installation</i> <i>Électricité</i>	15.00 €	18.00 €
SUPPLÉMENTS		
Personne supplémentaire de 18 ans et +	5.00 €	
Adolescent de 14 à 17 ans inclus	4.00 €	
Enfant de 5 à 13 ans inclus	3.00 €	
Enfant de moins de 5 ans	Gratuit	
Véhicule à moteur supplémentaire	4.00 €	
Tente supplémentaire	2.00 €	
Branchement électrique	4.00 €	
Animal de compagnie (chien, chat...)	1.00 €	
Monture (cheval ou âne) Hors juillet et août	4.00 €	
Garage mort	4.00 €	6.00 €
Groupe (prix par personne) <i>Applicable si + de 10 personnes par emplacement</i>	4.00 €	5.00 €

Location du snack du camping (sous réserve d'acceptation et pour les utilisateurs de la base de loisir uniquement) – tarif valable hors période d'ouverture saisonnière du snack	75 € / jour
--	-------------

Ventes annexes

DÉSIGNATION	TARIF
Douche personnes extérieures au camping	3.00 €
Dose de lessive	1.00 €
Jeton lave-linge	3.00 €
Jeton sèche-linge	2.00 €
Alèse housse jetables 140 x 190 cm	4.00 €
Alèse housse jetables 90 x 190 cm	3.00 €
Taie d'oreiller jetables 60 x 60 cm	2.00 €
Kit Draps jetables 140 cm	9.00 €
Kit Draps jetables 90 cm	7.00 €
Vente d'adaptateur	20.00 €
Location d'adaptateur	2.00 € par nuit
Location de tente	4.00 € par nuit
Caution location de tente	20.00 €
Location de frigo	5.00 € par nuit
Location de plancha, barbecue électrique	5.00 € par nuit
Caution ménage loc. frigo, plancha, barbecue élec.	10.00 €
Caution location frigo, plancha, barbecue électrique	100.00 €

Animations

DÉSIGNATION	TARIF
Soirée bingo ou loto	1.00 € (par carton ou grille)
Entrée structures gonflables ou manège	2.00 €
Support course d'orientation	3.00 €

Remises

Séjour 2 semaines continu	-5 %	Séjour 3 semaines continu	-10 %
Séjour 4 semaines continu	-15 %	Séjour 5 semaines ou + continu	-20 %

Réductions

Offre avant été : Pour toute réservation d'un séjour d'au moins 7 nuits au mois de juin (du 30/05 au 20/06)	-15 %
Offre arrière-saison : Pour toute réservation d'un séjour d'au moins 7 nuits au mois de septembre (du 01/09 au 19/09)	-15 %

Nb : taxe de séjour en sus : 0.66 € par nuit et par personne à partir de 18 ans

Un acompte de 25% du prix total du séjour devra être versé à la réservation, non remboursable sauf en cas de motif impérieux.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve les tarifs du camping, à partir du 1er mars 2026,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

POUR	17
CONTRE	0
ABSTENTION	0

**COPIE CERTIFIEE CONFORME,
LE MAIRE,
JOËL PLANTIN**

10.10-2026 : Tarifs des locations du Gîte d'étape et des Tsabones

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil qu'il convient d'adopter les tarifs du gîte d'étape Rue de la Margeride et de la nuitée des Tsabones à compter du 1er mars 2026.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur les propositions figurant ci-dessous :

Tarifs du Gîte d'étape

DESIGNATION	TARIFS
Nuitée adulte Lit individuel dans chambre à partager de 2, 3 ou 5 lits	15.90 €
Nuitée enfant Lit individuel dans chambre à partager de 2, 3 ou 5 lits	15.00 €
Location gîte entire (hors juillet août)	200.00 €
Caution ménage (obligatoire si location gîte entier)	100.00 €
Kit Draps jetables 140 cm	9.00 €
Kit Draps jetables 90 cm	7.00 €
Location de serviettes de toilettes	3.00 €
Location Lit bébé	4.00 € / nuit
Location Chaise haute	2.00 € / nuit
Supplement chambre individuelle	15.00 € / lit inoccupé
Réparation si casse	40.00 € / heures d'intervention + coût matériaux utilisés pour la remise en état

Nb : taxe de séjour en sus : 0.88 € par nuit et par personne à partir de 18 ans

Tarifs des tsabones

DESIGNATION	TARIFS
Nuitée pour 1 adulte	15.90 €
Nuitée pour 2 adultes	20.90 €
Nuitée pour 1 adulte et 1 enfant	19.90 €
Branchement électrique	4.00 €
Véhicule à moteur	4.00 €
Animal de compagnie (chien, chat...)	2.00 €

Remises

Séjour 2 semaines continu	-5 %	Séjour 3 semaines continu	-10 %
Séjour 4 semaines continu	-15 %	Séjour 5 semaines ou + continu	-20 %

Un acompte de 25% du prix total du séjour devra être versé à la réservation, non remboursable sauf en cas de motif impérieux.

Nb : taxe de séjour en sus : 0.66 € par nuit et par personne à partir de 18 ans

* Faute d'annulation la veille au soir à 18 heures, le séjour ne sera pas remboursable.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve les tarifs fixés ci-dessus ;
- Autorise le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

POUR	17
CONTRE	0
ABSTENTION	0

**COPIE CERTIFIEE CONFORME,
LE MAIRE,
JOËL PLANTIN**

10.11-2026 : Tarifs des locations de Chalets

Le maire expose aux membres du conseil qu'il convient d'adopter les tarifs des chalets pour la saison touristique et pour la location des chalets pour un séjour supérieur ou égal à un mois en hors saison à compter du 1er mars 2026.

TARIFS HORS TAXE DE SEJOUR	Chalets 25 m² sans TV + Chalets PMR	Chalets 25 m² avec TV + Chalet 35 m²
LOCATIONS		
Forfait 1 semaine HAUTE SAISON Du 11/07 au 21/08 (7 nuits du samedi au samedi suivant)	490.00 €	525.00 €
Forfait 1 semaine (7 nuits) BASSE SAISON Du 19/04 au 4/07 Du 25/08 au 2/11	290.00 €	320.00 €
Nuitée Hors haute saison	100.00 €	110.00 €
Forfait Week-end Tarif pour 2 nuits consécutives La nuit supplémentaire Hors haute saison	130.00 € + 65.00 €	140.00 € + 70.00 €
Nuitée Groupe Seulement si location de 5 chalets minimum Hors haute saison	50.00 €	
Location mensuelle À partir de 30 nuits hors juillet août	150.00 € par semaine +25 € de charges par semaine	175.00 € par semaine +25 € de charges par semaine
SUPPLÉMENTS		
Animal de compagnie (chien, chat...)	2.00 € par nuit	
Option ménage	75.00 €	
Kit Draps jetables 140 cm	9.00 €	
Kit Draps jetables 90 cm	7.00 €	
Location de serviettes de toilettes	3.00 €	
Location de lit bébé	4.00 € par nuit	
Location de chaise haute	2.00 € par nuit	

Remises applicables (uniquement sur le forfait journalier)

Séjour 2 semaines continu	-5 %	Séjour 3 semaines continu	-10 %
Séjour 4 semaines continu	-15 %	Séjour 5 semaines ou + continu	-20 %

RÉDUCTIONS	
Réservation de dernière minute : Pour toute réservation internet sur des chalets encore disponibles à J-3 pour au moins 3 nuits	-25 %
Réservez malin : Pour toute réservation d'un séjour d'au moins 14 nuits (toutes périodes confondus) faite avant le 1er avril	-15 %
Offre avant été : Pour toute réservation d'un séjour d'au moins 7 nuits au mois de juin (du 07/06 au 28/06)	-15 %
Offre arrière-saison : Pour toute réservation d'un séjour d'au moins 7 nuits au mois de septembre (du 30/08 au 20/09)	-15 %
Offre spéciale longs week-ends: 3 nuits minimum (Pâques, 1 ^{er} mai, 8 mai, Ascension, Pentecôte et Toussaint)	-15 %
La nuit supplémentaire	-15 %

Nb : taxe de séjour en sus : 0.66 € par nuit et par personne à partir de 18 ans

Un acompte de 25% du prix total du séjour devra être versé à la réservation, non remboursable sauf en cas de motif impérieux.

Une caution de 300.00 € sera demandée à l'arrivée. En cas de ménage non réalisé un montant de 75.00 € sera retenu sur la caution.

Tous les tarifs comprennent les charges en électricité, eau et chauffage.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve les tarifs des chalets, à partir du 1er mars 2026
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette décision

POUR	17
CONTRE	0
ABSTENTION	0

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME,
LE MAIRE,
JOËL PLANTIN**

10.12-2026 : Tarifs de la baignade biologique et téléski

Le maire expose aux membres du conseil qu'il convient de revoir les tarifs de la baignade biologique et du téléski applicables à compter du 1er mars 2026.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur les propositions figurant ci-dessous :

Tarifs de la baignade biologique

DESIGNATION	TARIFS
ENTRÉE SIMPLE	
Entrée plein tarif	4.00 €
Entrée tarif réduit *	3.00 €
Entrée enfant de moins de 5 ans	Gratuit
Une entrée par personne ayant réservé un séjour d'une semaine au moins au sein du camping	Gratuit
Entrée groupe (centre de loisirs, groupe scolaire, centre social)	2.50 € par personne et par accompagnant
ABONNEMENTS	
Carte 10 entrées plein tarif	35.00 €
Carte 10 entrées tarif réduit	25.00 €
ACCESSOIRES DE BAIN	
Maillot de bain adulte	9.50 €
Maillot de bain enfant	7.50 €
Brassards enfant	6.00 €
AUTRES	
Location de parasols	2.00 €

* Tarif réduit pour les habitants de la commune de Saugues, les résidents au camping, les personnes à mobilités réduites et les enfants entre 5 et 17 ans inclus.

Tarifs du téléski (WAKEBOARD)

DESIGNATION	TARIFS
WAKEBOARD Session de 20 min avec encadrement par des personnes habilitées possédant le diplôme approprié.	12.00 €
BOUEE TRACTEE Session de 20 min pour 1 ou 2 personnes (combinaison comprise) avec encadrement par des personnes habilitées possédant le diplôme approprié.	20.00 €
LOCATION EQUIPEMENT SPORTIF (combinaison, casque, etc....) (20 min.) et /ou matériel (planche, bouée, etc.) Session 20 minutes	
Location équipement sportif (planche- casque -combinaison) Tarif Adulte	8.00 €
Location équipement sportif (planche- casque - combinaison) Tarif enfant de moins de 13 ans	6.00 €
TARIF GROUPE REDUIT WAKEBOARD ET BOUEE TRACTEE (Session de 20 min avec location d'équipement sportif (planche combinaison casque))	
GROUPE (à partir de 10 personnes / 2h) Adulte ou enfant	16.00 € par personne
FORFAIT WAKEBOARD ET BOUEE TRACTEE non nominatif valable pour la saison Ce prix comprend la session avec l'encadrement obligatoire (pilotage et maintenance comprise), par des personnes habilitées possédant le diplôme approprié et la location d'équipement et / ou matériel si nécessaire. 1h = 3 sessions* une session = 20 minutes effectives de pratique - ** Offres non remboursables	
Forfait découverte 10 sessions adulte + équipement	150.00 €
Forfait 20 sessions adulte + équipement	250.00 €
Forfait 30 sessions adulte + équipement	320.00 €
Forfait découverte 10 sessions enfant + équipement	120.00 €
Forfait 20 sessions enfant + équipement	210.00 €
Forfait 30 sessions enfant + équipement	270.00 €
ACTIVITES ANNEXES	
Paddle location d'une ½ heure pour 1 ou 2 personnes équipement (combinaison) et encadrement compris.	13.00 €
Photo souvenir	5.00 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve les tarifs fixés ci-dessus ;
- Autorise le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

POUR	17
CONTRE	0
ABSTENTION	0

COPIE CERTIFIEE CONFORME,
LE MAIRE,
JOËL PLANTIN

10.13-2026 : Tarifs de location des vélos électriques et des VTT sans assistance

Le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il convient d'adopter les tarifs pour la location des vélos électriques et des VTT sans assistance à compter du 1er mars 2026.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur les propositions figurants ci-dessous :

DESIGNATION	TARIFS
Vélos électriques	
Location ½ journée	15.00 €
Location journée	30.00 €
Caution (casques vélos et batterie)	500.00€
Vélos VTT sans assistance	
Location ½ journée	10.00 €
Location journée	20.00 €
Caution (casques vélos)	100.00 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve les tarifs fixés ci-dessus ;
- Autorise le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

POUR	17
CONTRE	0
ABSTENTION	0

**COPIE CERTIFIEE CONFORME,
LE MAIRE,
JOËL PLANTIN**

10.14-2026 : Tarifs restauration accueil et snack et animation du camping

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il convient d'adopter les tarifs du snack à partir du 1er mars 2026.

Bar accueil

Petit-déjeuner

DÉSIGNATION	TARIF
Formule petit déjeuner <i>1 boisson chaude 12 cl (café, thé, chocolat) + 1 demie baguette avec beurre et/ou confiture + 1 jus de fruit (25 cl)</i>	6.50 €

Dépôt de pain

DÉSIGNATION	TARIFS
Demie baguette	0.70
Baguette	1.20
Flûte	1.60
Viennoiserie (pain au chocolat ou croissant)	1,50 €

Boissons

DÉSIGNATION	TARIFS
Bouteille d'eau (50 cl)	1.00 €
Bouteille d'eau (1,5 l)	1,50 €
Canette soft (33 cl)	2,50 €
Bière bouteille sans alcool	3.00 €
Café court	1,30 €
Café long	1,50 €
Café au lait	2.00 €
Thé / infusion	2.00 €
Chocolat chaud	2.00 €

Confiserie

DÉSIGNATION	TARIFS
Paquet de chips	De 1.00 à 3.00 €
Sachet de bonbon	De 1.00 à 2.50 €
Barre chocolatée	De 1.00 à 3.00 €
Paquet de biscuits	De 1.50 € à 4.00 €
Glaces	De 1.00 € à 4.00 €

Snack

Carte snack

DÉSIGNATION	TARIFS
Barquette de frites (250 g)	3.00 €
Nuggets de poulet ou de poisson (6 pièces)	5.00 €
Nuggets de poulet ou de poisson (6 pièces) servi avec frites et/ou salade	7.00 €
Pièces de poisson frits (à déterminer)	5.00 €
Pièces de poisson frits (à déterminer) servi avec frites et/ou salade	7.00 €
Viande kebab	6.00 €
Viande kebab servi avec frites et / ou salade	8.00 €
Steak haché servi avec frites et/ou salade	7.50 €
Steak local servi avec frites et/ou salade	12.00 €
Classic Cheeseburger Pain, steak de bœuf, cheddar, tomates, salades, oignons et sauce au choix	7.00 €
Classic Cheeseburger servi avec frites et/ou salade	9.00 €
Auvergnat Cheeseburger Pain, steak de bœuf, saint-nectaire, bleu, tomates, salades, oignons et sauce au choix	8.50 €
Auvergnat Cheeseburger servi avec frites et/ou salade	10.50 €
Bacon Cheeseburger Pain, steak de bœuf, cheddar, bacon, tomates, salades, oignons et sauce au choix	8.50 €
Bacon Cheeseburger servi avec frites et/ou salade	10.50 €
Panini jambon emmental Jambon blanc, emmental, tomate	5.50 €
Panini jambon emmental servi avec frites et/ou salade	7.50 €
Panini jambon cru chèvre Jambon cru, fromage de chèvre, tomate	7.00 €
Panini jambon cru chèvre servi avec frites et/ou salade	9.00 €
Panini Saugain Jambon cru, Saint-Nectaire, tomate	7.00 €
Panini Saugain servi avec frites et/ou salade	9.00 €
Hot-dog	3.00 €
Hot-dog servi avec frites et/ou salade	5.00 €
Sandwich simple Jambon blanc beurre, jambon cru beurre, rosette beurre	3.00 €
Sandwich premium Jambon blanc emmental beurre, jambon cru emmental beurre	4.50 €
Salade de crudités	9.00 €
Salade Fromagère Salade, tomates, bleu, Saint-Nectaire, toast de chèvre chaud	9.50 €
Salade Saugaine Salade, tomates, Saint-Nectaire, pomme de terre, jambon cru	10.00 €
Assiette de charcuterie locale Jambon cru, rosette, pâté, rouleaux	8.00 €
Assiette de fromage Fromage de chèvre, bleu, Saint-Nectaire	5.00 €

Carte dessert

DÉSIGNATION	TARIFS
Crêpe au sucre	2.00 €
Crêpe au Nutella	2.50 €

Crêpe à la confiture	2.50 €
Panini Nutella	3.00 €
Glaces	De 1.00 € à 4.00 €

Carte boissons

DÉSIGNATION	TARIFS
Bouteille d'eau (50 cl)	1.00 €
Bouteille d'eau (1,5 l)	1.50 €
Limonade (au verre)	1.50 €
Canette soft (33 cl)	2.50 €
Sirop à l'eau (au verre)	1.00 €
Sirop limonade (au verre)	1.50 €
Panaché (25 cl)	2.50 €
Bière bouteille sans alcool	3.00 €
Bière bouteille locale (33cl)	4.00 €
Bière pression blonde (25 cl)	3.00 €
Bière pression blonde (12.5 cl)	2.00 €
Bière pression blanche (25 cl)	3.50 €
Bière pression blanche (12.5 cl)	2.50 €
Bouteille de vin (75 cl)	7.50 €
Pichet de vin (50 cl)	6.00 €
Verre de vin (12.5 cl)	2.50 €
Café court	1.30 €
Café long	1.50 €
Thé / infusion	1.50 €
Chocolat chaud	1.50 €

Soirée à thème (plat + dessert)

DÉSIGNATION	TARIF
Adulte (de plus de 13 ans)	15.00 €
Enfant (de 13 ans et moins)	10.00 €

Animation

DÉSIGNATION	TARIF
Soirée bingo ou loto	1.00 € (par carton ou grille)
Entrée structures gonflables ou manège	2.00 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve les tarifs fixés ci-dessus ;
- Autorise le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

POUR	17
CONTRE	0
ABSTENTION	0

COPIE CERTIFIÉE CONFORME,
LE MAIRE,
JOËL PLANTIN

10.15-2026 : Tarifs de location de matériel

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il convient d'adopter les tarifs de location de matériel à partir du 1er mars 2026.

DESIGNATION	TARIFS journaliers
Tables non pliantes	1.00 €
Tables pliantes	2.00 €
Bancs	1.00 €
Chaises	0.5 €
Podium (au m²)	2.00 €
Podium modulable (la pièce)	3.00 €
Barrière	1.00 €
Barnum 5 x 5 pose obligatoire	60.00 €*
Grille d'exposition (la pièce)	1.00 €
Isoloir	5.00 €
Urne	2.00 €
Sono	50.00 €
Vidéo projecteur	10.00 €
Panneau de signalisation	1.50 €
Renouvellement de panneau de N° de rue	10.00 €
Canne de débouchage d'égout	5.00 €
Caution pour vidéo projecteur ou sono	400.00 €
Caution si location inférieure ou égale à 100 €	100.00 €
Caution si location supérieure à 100 €	300.00 €

Nota Bene :

- Livraison possible sur devis en fonction de la distance et du volume à livrer.
- Forfait montage du barnum sur devis.
- L'outillage, les engins de chantier, les véhicules, le matériel TP et le matériel portatif des services techniques ne seront ni loués ni prêtés.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve les tarifs fixés ci-dessus ;
- Autorise le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

POUR	17
CONTRE	0
ABSTENTION	0

COPIE CERTIFIEE CONFORME,
LE MAIRE,
JOËL PLANTIN

11-2026 – Approbation de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles la procédure de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme a été engagée et à quelle étape elle se situe.

Il rappelle les motifs de cette procédure qui consiste à modifier le zonage sur le secteur de la route du Malzieu, par un agrandissement de la zone UB. En effet, le développement des entreprises de la zone d'activités de la route du Malzieu revêt un caractère d'intérêt général en ce qu'il contribue au fonctionnement de l'activité économique locale ; il nécessite une mise en compatibilité du plan local d'urbanisme.

Rappel des observations des personnes publiques associées :

Le dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU a été transmis aux personnes publiques associées avant l'enquête publique. Les avis reçus sont les suivants :

- Etat : avis favorable avec précision concernant la prévention des risques
- Chambre d'Agriculture : avis favorable
- Chambre de Commerce et d'Industrie : avis favorable
- CDPENAF : avis favorable
- Communauté de Communes des Rives du Haut Allier : avis favorable

Phase d'enquête publique :

Monsieur le Maire informe que l'enquête publique s'est déroulée du 19 janvier au 2 février 2026. Les personnes qui ont pris connaissance du dossier, n'ont pas émis d'observation.

Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable. Cet avis prend en considération la réponse de la commune à la remarque émise par le commissaire enquêteur dans le cadre de son PV de synthèse concernant la prise en compte de la remarque de la DDT.

Modification du dossier suite à l'enquête publique :

Monsieur le Maire précise que l'avis du commissaire enquêteur n'est pas de nature à justifier un amendement du projet présenté. Seule la notice est complétée concernant la nécessaire prise en compte du risque inondation dans l'aménagement de la zone de Bellemont à Paulhaguet.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 17 novembre 2008 ;

Vu les révisions simplifiées n°1 ; 2 ; 3 ; 4 approuvées le 04 mars 2013 ;

Vu les modifications n°1 ; 2 ; 3 ; 4 approuvées le 04 mars 2013 ;

Vu les modifications n°5 ; 6 approuvées le 25 février 2015 ;

Vu l'arrêté municipal n°2025-114 du 23 octobre 2025 prescrivant la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme ;

Vu la délibération du conseil municipal du 9 janvier 2026, décidant la non-réalisation d'une évaluation environnementale de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU ;

Vu le compte-rendu de la réunion d'examen conjoint des personnes publiques associées sur le projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU en date du 13 janvier 2026 ;

Vu les avis des personnes publiques associées et consultées ;

Vu l'arrêté municipal n°2025-130 du Maire en date du 31 décembre 2025, prescrivant l'enquête publique de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU ;

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ;

Considérant que le projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU soumis à enquête publique a fait l'objet de modifications pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, de la participation du public et du rapport du commissaire enquêteur, conformément à l'article L. 153-43 du code de l'urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Approuve la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU telle que présentée.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération et le PLU approuvé seront mis sur le portail national de l'urbanisme conformément à l'article R.153-22 du code de l'urbanisme.

Le plan local d'urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la préfecture.

POUR	17
CONTRE	0
ABSTENTION	0

**COPIE CERTIFIEE CONFORME,
LE MAIRE,
JOËL PLANTIN**

12-2026 – Attribution subvention façades :

Conformément à ce qui était prévu dans le règlement d'attribution d'aide à la réhabilitation des façades et des vitrines, la commission s'est réunie le 17 février 2026 et a étudié les différentes demandes.

Monsieur le Maire présente les dossiers traités et la synthèse figurant dans le tableau joint en annexe.

Les dossiers ont été acceptés pour **une somme totale de 15 368.30 €**.

Total du Montant restant de l'enveloppe de subventions 2026 + reliquat 2025	Montant déterminé à la commission du 17/02/2026	Solde du montant de l'enveloppe de subventions au BP 2024
62 111.46 €	15 368.30 €	46 743.16 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'attribuer les subventions façades sous réserve du respect des modalités prévues
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal
- Autorise Monsieur le Maire à mandater les sommes auprès des différents demandeurs et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

POUR	17
CONTRE	0
ABSTENTION	0

**COPIE CERTIFIEE CONFORME,
LE MAIRE,
JOËL PLANTIN**

13-2026 – Convention d'achat d'eau potable avec le SIAEP de Venteuges:

Vu les articles L5111-1 à L5221-2 du CGCT encadrant les ententes, conventions et conférences entre collectivités territoriales ;

Vu la délibération 90-2025 de la Commune de Saugues du 11/12/2025 fixant les tarifs de l'eau ;

Monsieur le Maire expose qu'il convient de renouveler la convention d'achat d'eau potable avec le SIAEP de Venteuges annexée à cette délibération. Cette nouvelle convention produira ses effets à partir de sa ratification au cours du prochain conseil syndical prévu au mois de mars 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Autorise** le Maire à signer la convention, à conclure tout acte et/ou avenant en découlant.
- **Charge** le Maire d'assurer l'exécution de la convention selon les conditions qu'elle renferme.

POUR	17
CONTRE	0
ABSTENTION	0

**COPIE CERTIFIEE CONFORME,
LE MAIRE,
JOËL PLANTIN**

14-2026 – Acquisition cession de terrain à Buissonnet

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la Commune de Grèzes et la Commune de Saugues souhaitent réaliser un échange amiable de différents terrains situés sur des parcelles à Buissonnet afin d'établir un périmètre de protection des captages d'eau potable.

Un arpentage sera réalisé pour délimiter la surface de terrain à acquérir et à céder par la commune de Saugues pour la réalisation de ce projet.

Le Maire présente ci-dessous les parcelles concernées

Propriétaire actuel	PARCELLE	Superficie approximative à céder	Nouvel acquéreur
Commune de Saugues	E10	3 320 m ²	Section de Grèzes
Section de Grèzes	E21	1 896 m ²	Commune de Saugues

Les nouvelles parcelles ainsi créées se présentent comme suit :

- Buissonnet 1 – Ouest (surface totale 1152 m²) située à l'intersection des parcelles E10 et E21 (dont approximativement 792 m² sur E10 et 360 m² sur E21)
- Buissonnet 2 – Centre (surface totale approximative 652 m²) située sur l'actuelle E21
- Buissonnet 3 – Est centralisateur et départ réseau vers le Mazel (surface totale approximative 884 m²) située sur l'actuelle E21

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques, qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier ;

Vu l'article L 2121-29 du CGCT autorisant le conseil municipal à régler les affaires de la Commune ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** de faire l'acquisition à titre gracieux du terrain représentant une superficie de 1 896 m² de la parcelle N°21 en section E et de prendre en charge les frais d'arpentage, de géomètre et de notaire relatifs à cette cession.
- **ACCEPTE** de céder à titre gracieux le terrain représentant une superficie de 3 320 m² de la parcelle N°10 en section E et de prendre en charge les frais d'arpentage, de géomètre et de notaire relatifs à cette cession.
- **DECIDE** que le montant de la dépense sera imputé sur le chapitre correspondant du budget communal.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

POUR	17
CONTRE	0
ABSTENTION	0

**COPIE CERTIFIEE CONFORME,
LE MAIRE,
JOËL PLANTIN**